

**SN
EC**

SYNDICAT
NATIONAL
DE L'EQUIPEMENT
DE LA CUISINE

ADHÉRENTS

**SN
EC**

SYNDICAT
NATIONAL
DE L'EQUIPEMENT
DE LA CUISINE

**Réussir
ensemble**

**—
cinq bonnes
raisons d'adhérer**

Accompagner
Défendre
Protéger
Informer
Assurer



AYMERIC FOISSEY

Président du Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine

Réussir ensemble

13000 salariés, 2200 entreprises, un Chiffre d'affaires annuel de 1,88 milliard d'euros, 607 000 cuisines intégrées vendues par an. De grandes enseignes et leurs concessionnaires, des franchiseurs et leur réseau de franchisés, des magasins indépendants PME et TPE: Nous sommes nombreux, nous sommes dynamiques, nous sommes différents, nous pesons dans l'économie française.

Or, nous ne sommes pas toujours entendus. Obtenir l'extension de la convention collective, défendre et protéger les intérêts de la profession contre la surenchère et la démagogie, optimiser encore les filières de formation des vendeurs et de qualification des professionnels du secteur, les chantiers sont multiples et les défis nombreux.

Plus nous saurons nous fédérer, plus nous saurons harmoniser nos positions, expliquer les spécificités de la branche et les caractéristiques du secteur: Mieux nos attentes, nos besoins seront pris en compte et compris par les pouvoirs publics, les juridictions compétentes et les consommateurs. Nous sommes créateurs de richesses et d'emplois, nous avons les arguments pour être une vraie force de proposition positive, ouverte sur l'avenir. Nous donner les moyens de réussir, c'est avancer ensemble pour que tout le monde y gagne.

Aymeric Foissey
Président

5 bonnes raisons d'adhérer au Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine

1. LE SNEC VOUS ACCOMPAGNE

Il vous propose des CDI ou CDD types à temps partiel ou à temps plein pour tous les emplois repères de votre activité: filières administratives, commerciales ou techniques (Formation et ressources humaines). Vous disposez des qualifications adaptées à votre activité.

Il vous facilite l'embauche en formalisant des propositions d'évolution de carrière du statut de débutant à la création ou au transfert d'entreprise en fonction de la classification des emplois. Vos salariés sont fidélisés.

Il vous fournit des titres professionnels, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), validés par les partenaires sociaux et reconnus par la Convention Collective Nationale de la Cuisine signée par le SNEC depuis 2008. Vos salariés peuvent développer leurs compétences.

2. LE SNEC VOUS DÉFEND

Vous êtes **confrontés à des pratiques de concurrence** déloyales en matière publicitaire, le SNEC peut saisir les tribunaux.

Vous êtes **en litige avec des clients difficiles ou de mauvaise foi**, le SNEC vous permet de **disposer d'une protection juridique spécifique** (prévention, assistance, juridique en recours et en défense, médiation, prise en charge des frais de justice dans le cadre de la garantie). Financer par mutualisation, elle est incluse dans le montant de votre cotisation annuelle moyennant le versement du coût d'assurance completif de 60 (le montant moyen d'une protection juridique prise à titre individuel est de 500 euros en moyenne).



3 LE SNEC VOUS PROTÈGE

Il élabore et met à votre disposition des documents commerciaux SNEC : devis-frais d'étude et de conception fournitures, bons de commande avec le prix exclusivement des fournitures, conditions générales de vente, devis-commande pose, conditions générales de pose, bons de livraison ou encore procès-verbal de réception. **Vous pouvez ainsi détailler davantage vos prestations** de services, d'études et de conception professionnelle, ce qui **souligne votre savoir-faire**. Il assume juridiquement la rédaction de ces contrats type de projets de cuisine en conformité avec les modifications intervenues depuis 2008, le texte de loi sur l'information, les droits, la protection du consommateur et la jurisprudence d'appel et de cassation. Il met ainsi votre magasin à l'abri des clauses abusives.

5. LE SNEC VOUS INFORME

En matière d'actualités sociales, juridiques, fiscales, ventes et consommations, **le site PRO** répond à toutes vos questions.

Chaque mois, **une « newsletter »** met à jour ces informations pour vous donner les moyens de suivre au plus près les évolutions de votre marché et du secteur.

4. LE SNEC VOUS ASSURE

Grâce à la mutualisation, **le SNEC vous propose des assurances** multirisques Locaux, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile dirigeant, garanties biennale et décennale au rapport qualité/prix avantageux. A compter du 1^{er} janvier 2016, les entreprises devront souscrire une **assurance complémentaire santé** pour leurs salariés. Avec le SNEC, vous pourrez, également, bénéficier des **meilleures conditions tarifaires du marché** pour répondre, au mieux, à cette obligation.

TÉMOIGNAGE ADHÉRENT

LAURENT STRIM

Concessionnaire Mopalpa/La Cuisinerie

Depuis de nombreuses années, le SNEC participe à la reconnaissance de notre métier, auprès des consommateurs et des pouvoirs publics. L'élaboration et la signature de la nouvelle Convention Collective ont été un énorme atout pour nos salariés et notre profession. Le site Pro et la newsletter SNEC nous délivrent régulièrement les toutes dernières informations dans les domaines sociaux, juridiques, fiscaux et commerciaux ; c'est pour cette raison que je me suis investi dans le syndicat en tant qu'administrateur et que je souhaite continuer d'apporter mon expérience et mon aide à la mise en œuvre des chantiers qui nous attendent.

RICHARD ACHACHE

Concessionnaire Arthur Bonnet

J'ai adhéré au SNEC car c'est pour moi, la seule organisation qui défende nos intérêts et notre profession. En m'informant régulièrement des nouvelles réglementations, le SNEC me permet d'être à même de procéder aux bons choix. Grâce à l'assistance juridique, je dispose d'un panel de moyens pour défendre mon entreprise dans le cas de litiges avec des tiers. Le SNEC m'aide également en matière d'assurance et il me permet de bénéficier d'un dispositif de TVA réduite lorsqu'il s'agit de lieux d'habitations vieux de plus de deux ans.



Adhérer au SNEC aujourd'hui c'est préparer le chantier de demain



**“Le SNEC
a mis en place
une convention
collective
innovante”**

ARNAUD BERNOLLIN

Cuisiniste Indépendant

Le SNEC, c'est une communauté d'adhérents qui pèse et qui est capable de mutualiser les assurances, la protection juridique. Organisation qui a professionnalisé le métier grâce à sa formation solide et reconnue par l'état, le SNEC a aussi mis en place une convention collective innovante et qui permet de fidéliser nos salariés en leur offrant une meilleure protection sociale et un plan de carrière. Le SNEC œuvre, pour la reconnaissance, la légitimité et la pérennité du métier, ce sont toutes ces raisons qui m'ont déterminé à m'y investir vigoureusement.

WWW.SNEC.ORG

NOS MEMBRES
NOS MÉTIERS - NOS EMPLOIS
NOS FORMATIONS